

### ►►► PUBLIC

Salariés des structures culturelles ou de sociétés prestataires de services, agents de collectivités territoriales ou techniciens de lieux aménagés pour les représentations publiques “désirant acquérir la compétence de technicien compétent en CTS”.  
Toutes autres personnes intéressées souhaitant acquérir des compétences dans ce domaine.

### ►►► ACCESSIBILITÉ

L'équipe d'ARTEK a suivi une formation de sensibilisation sur les questions d'accueil des personnes en situation de handicap. Une référente handicap est nommée au sein de notre organisme de formation : Agathe CORMIER est votre contact privilégié afin d'échanger sur votre besoin. Notre démarche est disponible sur la page [accessibilité](#) de notre site internet.

### ►►► PRÉREQUIS

Maîtriser, comprendre, lire et écrire la langue Française

### OBJECTIFS

- Connaître la réglementation applicable : CCH, ERP, CTS, Code du Travail etc.
- Savoir identifier les différents matériels utilisés
- Savoir prévenir et gérer les risques, les incidents et accidents inhérents à leurs activités
- Être capable d'effectuer l'inspection des chapiteaux, tentes et structures, avant toute admission du public conformément à l'article CTS 52

### ►►► CONTENU

#### Module 1 : Les risques dans le spectacle vivant et l'évènementiel

- Identification des risques dans le montage des CTS
- Architecture des textes juridiques et du règlement de sécurité
- Formations et informations, obligations

#### Module 2 : Établissement recevant du public & Code de la Construction et de l'Habitation

- Principes de la réglementation
- Les différents intervenants, rôles et missions
- Règlement de sécurité contre l'incendie
- Dispositions particulières aux spectacles et aux salles de spectacles
- Les établissements spéciaux

#### Module 3 : Connaissances du règlement de sécurité CTS

- Les CTS itinérants
- Les CTS à implantation prolongée
- Les CTS fixes par conception
- Exploitation d'un CTS
- Les structures à étages
- Les annexes de la réglementation de 2010

#### Module 4 : Installations de matériels démontables : les chapiteaux, tentes et structures

- Définitions
- Lexique CTS
- Les tentes, les chapiteaux, les structures

### **Module 5 : Installations de matériels démontables : les praticables, scènes, podiums, scènes couvertes, les échafaudages ; les gradins et tribunes**

- Les différents matériels et descriptifs
- Les scènes
- Les échafaudages
- Les gradins et tribunes
- Location de matériels

### **Module 6 : Études des documents de montage des CTS**

- Plans et coupes
- Les notices de montage et fiches techniques des fabricants

### **Module 7 : Visite applicative d'un CTS**

- Rapport de visite
- Retour d'expérience

### **Module 8 : Étude des documents administratifs**

- Registre de sécurité et extrait de registre
- Plans et coupes
- Conditions de montage (incluant les ancrages et les lests)
- Certificats de classement au feu des toiles
- Plan d'évacuation avec les dégagements (UP)
- Attestation de bon montage
- Vérification technique

### **Module 9 : Mise en pratique de la vérification**

- Document de contrôle
- Check-list
- Rédaction d'un rapport d'inspection
- Pratique individuelle de la vérification

### **Module 10 : Responsabilités et sanctions**

- Sanctions administratives : en droit civil et en droit pénal
- La délégation de pouvoir

### **Module complémentaire : Santé et sécurité au travail**

- Principes généraux de prévention
- La prévention des risques
- Les intervenants
- Travaux sur cordes
- Les textes spécifiques

### **Module 11 : Évaluation**

Deux contrôles de connaissances doivent être réalisés :

- Contrôle de connaissances théoriques
- Contrôle de connaissances pratiques sur un CTS

### ►►► MÉTHODES MOBILISÉES

#### • Moyens pédagogiques

Nos intervenants professionnels veillent à transmettre, au cours du stage, les savoir-faire et savoir-être propres au secteur du spectacle et de l'évènementiel.

Afin que l'apprenant soit acteur de la séance de formation, nous alternons apports théoriques, exercices concrets, temps d'échange, études de cas et mises en situation. Cette méthode active permet une appropriation et une mémorisation rapide des thèmes par les stagiaires.

Notez que :

- Nous prenons en compte les connaissances préexistantes de chaque stagiaire (test en début de formation) ;
- Nous nous engageons à ce qu'aucune question ne reste sans réponse.
- Films, supports écrits remis aux stagiaires, matériels adaptés, présentation des sites Internet en lien avec la formation suivie contribuent à une action pédagogique complète.

**Quel est notre objectif prioritaire à l'issue de la formation ?** Que chaque participant devienne autonome dans ses recherches liées à ses obligations réglementaires, et plus largement UN ACTEUR ENGAGÉ ET RECONNU dans la prévention des risques professionnels.

#### • Moyens d'encadrement

Directeurs techniques, préventeurs, régisseurs, nos formateurs et formatrices sont tous des professionnels en activité, sélectionnés pour leur expertise technique et s'inscrivant dans une démarche de formation continue. Intervenant (son parcours est disponible sur notre site internet) : [Pierre-Yves GALLOU](#).

**Quelles sont leurs motivations ?** Transmettre les notions essentielles de la prévention des risques professionnels et partager une pratique du travail en sécurité tout en respectant les règles de l'art. Nos formateurs considèrent comme une opportunité le fait de partager et d'échanger avec les stagiaires, qui sont eux-mêmes des professionnels.

#### • Moyens et organisation matériels

Un support pédagogique est remis aux stagiaires.

Documents mis à dispositions lors de la visite applicative : registre de sécurité du chapiteau, extrait du registre de sécurité, plans et coupes de l'installation, notice de montage, fiche technique du fabricant, procès-verbaux de classement de réaction au feu des matériaux (toiles et aménagements), plan d'évacuation, attestation de bon montage, schémas des installations électriques et contrôle technique des installations par un Organisme Agréé ou Accrédité (électricité, chauffage etc.).

Les stagiaires doivent se munir dès le premier jour de formation de leurs Équipements de Protection Individuelle :

- Casque conforme à la norme NF EN 397/A1 équipé d'une jugulaire
- Gants conformes à la norme NF EN 388
- Chaussures de sécurité conformes à la norme NF EN ISO 20345

Deux visites applicatives sont envisagées dans le cadre de cette formation. Elles peuvent engendrer des **frais de déplacements supplémentaires** non pris en charge dans le coût pédagogique de la formation. Le test pratique sur un des sites engendre également des frais de déplacement.

### ▶▶▶ MODALITÉS D'ÉVALUATION / VALIDATION

#### Tests : théorique et pratique.

L'assiduité et la réussite aux deux évaluations des connaissances (théorique et pratique) donneront lieu à la délivrance d'une attestation d'assiduité et de réussite.

#### • DURÉE DE LA FORMATION

**4 jours** (28 heures)

#### • COÛT PÉDAGOGIQUE

Coût individuel : mentionné sur notre [site internet](#)

Coût intra (en entreprise) : nous consulter

#### • DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

- Les délais et modalités d'accès sont propres à chaque dispositif de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur [site internet](#) / par **téléphone** / par mail à l'**adresse générique** : [contact@artek-formations.fr](mailto:contact@artek-formations.fr) / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.